



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 28 mai 2024

LOGEMENT

UNE EMBAUCHE = UN LOGEMENT IMMÉDIAT !

Alors que, grâce à la mobilisation, la CGT a gagné 1 100 emplois supplémentaires aux 7 300 initialement prévus pour 2024, l'accès au logement pourrait devenir discriminatoire à l'embauche, notamment en région parisienne et dans les zones dites tendues de province.

UN CONTEXTE DÉFAVORABLE ?!

Les six dernières années de mandat Macron sont celles durant lesquelles la France a construit le moins de logements au cours des trente dernières années. Les lois BOUTIN, ALLUR, ELAN et le projet de loi KASBARIAN ne visent qu'à répondre aux situations d'urgence en oubliant au passage le concept de mixité sociale dans les HLM. Ils opposent les pauvres aux « presque-pauvres » entre eux !

Le parc social est sous-dimensionné face au système capitaliste qui laisse de plus en plus d'exclus au fur et à mesure qu'il avance.

LES CHEMINOTS N'ÉCHAPPENT PAS À LA RÈGLE

Le gel des salaires durant 8 ans, l'abandon du statut, l'accord classifications et rémunérations avec une RAG au rabais, font qu'en 10 ans, les cheminots et leurs familles sont passés de 7 % à plus de 30 % des demandes de logement classifiées en PLAI : le plafond le plus bas des revenus pour accéder aux logements sociaux.

UN PARC « CHEMINOTS » DE PLUS EN PLUS RÉDUIT ?

Comme pour les cotisations sociales, injustement appelées charges patronales, le 1 % logement s'appelle PEEC (Participation à l'Effort des Employeurs à la Construction) alors qu'il est bel et bien le fruit des richesses produites par les salariés.

La SICF, collecteur du 1 % SNCF, ne tient pas ses promesses : les plans de construction triennaux de ces dernières années ne sont pas respectés. Pire, l'argent dédié à la construction sert à réhabiliter les logements que le bailleur ICF Habitat n'entretient que très peu. Pourtant, ces 5 dernières années, ce sont plus de 3 milliards d'euros qu'a rapporté la vente du patrimoine des cheminotes et cheminots.

Nous exigeons que la SNCF investisse sur fonds propres dans des logements où elle serait seule propriétaire pour répondre aux besoins sociaux des cheminots et leurs familles en appliquant des loyers sociaux.

DOUBLE PEINE POUR LES JEUNES EMBAUCHÉS

Des jeunes cheminots en attente de logement en IDF sont contraints d'habiter Reims, Le Mans, Lille...

La Direction leur enlève l'autorisation domicile-travail sur leurs facilités de circulation au bout de 12 mois, les contraignant à se déplacer pour aller travailler suivant le bon vouloir des collègues ASCT. Cette situation n'est admissible pour personne.

LA CGT EXIGE QUE LE LOGEMENT NE SOIT PAS UN SUJET DISCRIMINATOIRE À L'EMBAUCHE, LA DIRECTION DOIT APPLIQUER CETTE FORMULE SIMPLE :

UNE EMBAUCHE = UN LOGEMENT IMMÉDIAT !

